



**Présent(e)s :** Mme Bertin, Mme Di Fiore, M. Dubuisson, M. Hecquard, Mme Huignard, Mme Janssen, Mme de Mun, Mme Mathieu, M. Mulachie, Mme Orhant, M. Peyrot, Mme Rivière d'Arc, Mme Studler, Mme De la Féronnière, M. Choffrut, M. d'Harcourt, Mme Barra, Mme Takehara, Mme Pellizzari, Mme Amyot et M. Terzian.

**Excusé(e)s :** Mme Fea Mesnage et Mme Pertriaux.

### **Présentation de La Poste**

Deux intervenants sont présents en ouverture de réunion pour présenter le devenir des bureaux de l'île Saint-Louis et de la Cité : Mme Ségolène Godeluck, Déléguée aux Relations Territoriales pour Paris, accompagne les projets de la poste sur le territoire parisien et M. Antoine Quere, qui s'occupe de la poste sur le territoire nord parisien.

Ils présentent les chiffres de l'année 2016 : 1,3 millions de plis ont été collectés, 2,3 millions de plis ont été distribués et 45206 colissimos ont été livrés par jour sur Paris en 2016. Il existe 1300 boîtes aux lettres à Paris et 197 points de contact dont 24 relais La Poste. 13 millions d'investissement ont été alloués dans la rénovation des locaux. Il a été constaté à Paris une baisse de 8% de la fréquentation aux guichets des bureaux de poste, une augmentation des colis (hausse du volume de 13%) et une augmentation de 20% des retrait des colissimos en point pick-up.

Dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, 775 clients sont comptabilisés par jour au bureau de l'Hôtel de Ville, soit une baisse de 14% par rapport à 2016. La fréquentation a augmenté au bureau Bastille et a diminué de 20% au bureau Marais. Le bureau de l'île Saint-Louis reçoit 106 clients par jour, soit une baisse de 21% par rapport à 2016. Le bureau de l'île de la Cité connaît une baisse de sa fréquentation de 37% depuis 2016. Mme Clémentine De la Féronnière s'interroge sur le lien entre la diminution des horaires d'ouverture de bureaux et la baisse de la fréquentation.

Suite à ce bilan, les intervenants annoncent la fermeture du bureau de l'île Saint-Louis le 30 octobre 2017 et l'ouverture d'un relais postal chez un commerçant le 1<sup>er</sup> novembre 2017. La fermeture du bureau de l'île de la Cité est prévue au 30 novembre 2017.

Les membres souhaitent avoir une vision plus large des bureaux existants, notamment au sud des îles.

La poste relais est un concept simple qui permet un point de vente intégré chez un commerçant partenaire. L'essentiel des produits de la Poste est proposé chez une poste relais : retrait et dépôt de lettres et de colis, affranchissement et vente de produits et service. Un espace aux couleurs de la poste est aménagé de façon visible chez le commerçant et les horaires d'ouverture sont étendus par rapport aux horaires d'un bureau de poste grâce à ce partenaire.

Mme Ségolène Godeluck ajoute qu'il est prévu dans le cadre de la rénovation des kiosques, la vente de beaux timbres destinée à une cible touristique.

Le commerçant partenaire qui proposerait un relais postal sur l'île Saint-Louis est le tabac de l'île Saint-Louis. M. Yip, propriétaire du tabac, précise n'avoir pas reçu pour le moment de réponse positive ou négative de la part de la Poste et qu'aucune convention n'est signée. Le bureau de tabac de l'île Saint-Louis est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 20h, et du samedi au dimanche de 8h à 19h. L'espace dédié au relais postal se situera sur la droite de l'établissement en rentrant. Il est précisé que les colis recevables en point la poste relais peuvent atteindre jusqu'à 10 kg. Le contrat d'une poste relais dure 3 ans, avec un préavis de 3 mois si le commerçant souhaite arrêter le partenariat.

Face à l'inquiétude de certains membres sur la perte de leur conseiller financier, la présidente du Conseil de quartier Mme Florence Mathieu demande aux représentants de la Poste d'informer les personnes qui ont un compte postal de leur futur référent postal.

Plusieurs membres évoquent ne pas avoir reçu d'avis de passage du facteur lors de l'attente d'un colissimo. Il est indiqué de signaler à la Poste ce cas de situation rencontré.

Les membres du Conseil de quartier souhaitent connaître le devenir du local occupé actuellement par la poste de l'île Saint-Louis. M. Ariel Weil explique que ce local n'est que locataire de ce local qui appartient à Paris Habitat. Il n'y a pas à ce jour eu de candidature pour occuper ce local.

Les membres souhaitent connaître le loyer, la fiche de bail et le contact. M. Ariel Weil propose que la Mairie du 4<sup>e</sup> contacte Paris Habitat pour que ces informations leur soient communiquées. Il ajoute que le Maire du 4<sup>e</sup> suivra de très près la destination de ce bail.

### **Appel à candidature du vice-président du Conseil de quartier**

Suite à la démission du président du Conseil de quartier en mars 2017, Mme Florence Mathieu alors vice-présidente est devenue présidente du Conseil de quartier Les Iles. Conformément à la charte des Conseils de quartier du 4<sup>e</sup>, l'élection d'un vice-président est organisée pendant la réunion. Un appel à candidature avait été lancé par mail, rappelant que la charte des Conseils de quartier implique l'élection d'un binôme paritaire pour assurer la présidence d'un Conseil de quartier. Deux membres du Conseil de quartier se sont portés candidats : M. Stefano Mulachie, habitant de l'île Saint-Louis et M. Maxence Hecquard, habitant de l'île de la Cité. Six voix se sont prononcées en faveur de M. Stefano Mulachie, onze voix pour M. Maxence Hecquard et quatre votes blancs sont comptabilisés.

M. Maxence Hecquard est élu à la majorité vice-président du Conseil de quartier Les Iles. M. Ariel Weil remercie les deux candidats de s'être proposé à la vice-présidence du Conseil de quartier Les Iles.

### **Réponses de la Mairie du 4<sup>e</sup> par M. Ariel Weil, élu référent du Conseil de quartier Les Iles**

M. Ariel Weil rappelle être le nouveau référent du Conseil de quartier Les Iles suite à la démission de M. Pacôme Rupin de ses fonctions d'Adjoint au Maire du 4<sup>e</sup>. Conseiller d'arrondissement délégué au commerce, à l'artisanat, à l'innovation, au numérique, à la vie étudiante et à la recherche, il est élu du Conseil d'arrondissement depuis 2014.

### **Application facilitant l'accès aux tours de Notre-Dame mise en place par le Centre des Monuments Nationaux**

M. Ariel Weil rappelle la présentation de l'application pour les visites de Notre-Dame qui s'est tenue lors du Conseil de quartier du mois de juin. Son souhait d'inviter les membres du Conseil de quartier à tester l'application s'est confirmé : les membres du Conseil de quartier sont invités le mercredi 27 septembre à 17h pour tester ce nouveau service. Pour se rendre à cette visite, ils doivent s'inscrire auprès de la coordinatrice des Conseils de quartier du 4<sup>e</sup>.

### **Rue Poulletier**

M. Ariel Weil explique que le bloc en béton installé à l'angle de la rue Poulletier était destiné à faire respecter le nouveau sens de circulation de la rue Poulletier. Les problèmes de non-respect du nouveau sens de circulation étant passés, ce bloc pourra être enlevé prochainement.

Mme Patricia Di Fiore rappelle que le changement de sens de circulation avait été demandé par les précédents parents de l'école Poulletier. Certains membres évoquent les nombreux embouteillages provoqués par ce changement de sens et partagent l'avis que des voitures prennent toujours la rue à contre sens. Les membres du Conseil de quartier souhaitent connaître l'impact du changement de circulation de la rue Poulletier.

Les membres du Conseil de quartier rappellent leur demande d'enlever pour les riverains le sens interdit mis en place sur 20m sur le quai de Béthune en raison des travaux de l'Hôtel Lambert. Ils soulignent que les gros travaux sont finis et que la réouverture sur 20 mètres du quai de Béthune permettrait de fluidifier la circulation.

### **Zone de rencontre et mise en zone 30**

Le projet de mise en zone 30 provoque un débat houleux lors de la réunion. Certains membres expliquent que les personnes ne s'y retrouvent plus depuis la mise en place de la zone de

rencontre. Beaucoup de véhicules prennent la rue Saint-Louis en l'île à contre sens. Il est souligné un manque de signalisation.

Un membre du Conseil de quartier évoque une baisse de fréquentation de la rue Saint-Louis en l'île et la disparition de la vie depuis que les voitures ne peuvent plus se garer. Mme Florence Mathieu partage l'avis que cela est la conséquence du passage de l'île en zone touristique internationale.

Mme Isabelle Orhant signale la gêne occasionnée par les deux plots situés en face du 72 rue Saint-Louis en l'île et demande si quelque chose peut aider à les signaler afin d'éviter aux passants de tomber.

Il est constaté que depuis la suppression des places de stationnement, les véhicules roulent très vite, surtout la nuit. Certains membres demandent la présence de policiers. M. Ariel Weil explique qu'il est difficile de déployer des équipes pour répondre à cette problématique de vitesse. Il évoque sa demande de positionner un point école pour sécuriser les traversées des enfants de l'école Saint-Louis en l'île mais la Préfecture de Police n'a pas pu répondre favorablement à cette demande. Il espère que les brigades anti incivilités déployées sur l'espace public pour verbaliser les incivilités s'emparent de cette problématique.

Il est partagé un manque de pédagogie sur la communication informant des travaux. Les riverains n'ont pas reçu d'information, seuls quelques flyers étaient affichés. Certains habitants ont découvert l'enlèvement de leurs voitures suite à une communication faite le jour même. Certains membres évoquent l'absence de travaux pendant deux mois.

Il est demandé à la mairie du 4<sup>e</sup> si le recours au médiateur est suspensif des travaux. Certains membres partagent l'avis que les plans ne sont pas respectés, évoquant la présence de seulement 12 places de stationnement quai d'Anjou. M. Ariel Weil invite les membres du Conseil de quartier à faire remonter à la Mairie du 4<sup>e</sup> les aménagements qui ne seraient pas conforme au plan établi suite au travail du médiateur de la ville de Paris.

### **Utilisation des Budgets du Conseil de quartier**

Les membres du Conseil de quartier souhaitent depuis longtemps la remise en état des lampadaires des quais. M. Ariel Weil annonce que la Mairie du 4<sup>e</sup> financera en 2018 pour 40 000€ la réfection des lampadaires des quais d'Orléans et de Béthune, et qu'elle travaille pour dégager des financements pour l'éclairage des quais d'Anjou et de Bourbon, en 2018 également.

Concernant la question du financement de l'éclairage des œuvres d'arts de l'église Saint-Louis par le Conseil de quartier, M. Ariel Weil explique que les travaux prévus pour l'église ne permettent pas à ce jour de porter ce projet. La Mairie du 4<sup>e</sup> n'a pas de visibilité sur l'impact des travaux sur l'intérieur de l'église.

### **Question posées à la Mairie du 4<sup>e</sup>**

- Local du bureau de poste rue Saint-Louis en l'île : quel est le devenir du local ? quel est le montant du loyer et le contact (demande de la fiche de bail).
- Quel est l'impact du changement de circulation de la rue Poulletier ?
- Peut-on enlever pour les riverains la restriction d'accès sur 20m établie par le sens interdit mis en place sur le bout de la rue Saint-Louis en l'île en raison des travaux de l'Hôtel Lambert ?
- Le recours au médiateur est-il suspensif des travaux ?

### **Prochaines réunions 2017**

**De 19h à 21h en salle voyelles de la Mairie du 4<sup>e</sup>**

Lundi 2 octobre, jeudi 2 novembre et lundi 27 novembre